DISTRICT DRÔME ARDÈCHE FFF

District Drôme Ardèche de Football



Finances

PV N° 1

INFORMATION DE LA LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES DE FOOTBALL : (PV Commission des Règlements du 17.08.2022) – (mail du 25.08.2022 service financier)

Les clubs listés ci-dessous, n'étant pas à jour vis-à-vis de la trésorerie de la Ligue (relevé n° 5 de la saison 2021-2022) et n'ayant effectué aucune démarche auprès de la Ligue pour la mise en place d'une mesure d'accompagnement, Conformément à l'article 47.4 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot, aucune saisie de demande de licence ne peut être effectuée pour la saison 2022/2023 et aucune équipe des clubs concernés ne pourra débuter et participer aux compétitions officielles de la saison 2022/2023 tant que la situation ne sera pas régularisée :

580660	A.S. ROMANAISE
581907	F. C. BATHERNAY
581941	AC. DE FOOT YACOUB
581982	SPORTING FUTSAL GOUBETOIS
582494	U. S. VAL DE LIGNE
603986	R.P.T. SPORTS VALENC
615673	CLUB FOOT ENTREP TOULAUDAINES

• Il est recommandé à ces clubs de prendre contact le plus rapidement possible avec le Pôle Financier de la LAuRAFoot pour procéder à la régularisation de leur situation : par téléphone au 04.72.15.30.25 ou par mail comptabilite@laurafoot.fff.fr .

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.